

# Eoliennes

## énergie en poupe

**En Poitou-Charentes, d'ici 2010, il faudrait installer de 100 à 150 machines, soit un total de 15 à 25 sites éoliens. Des projets sont déjà engagés à Mortagne-sur-Gironde, La Rochelle et Surgères**

Par Mireille Tabare

« Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de sites de production d'énergie éolienne en Poitou-Charentes, si l'on excepte une petite machine de 30 kilowatts implantée à Saint-Maixent, dans les Deux-Sèvres, mais la dynamique est lancée qui devrait permettre de réaliser l'objectif fixé pour 2010, soit une puissance installée de 200 mégawatts, expli-

Photomontage du projet d'éolienne à Chef-de-Baie (La Rochelle).



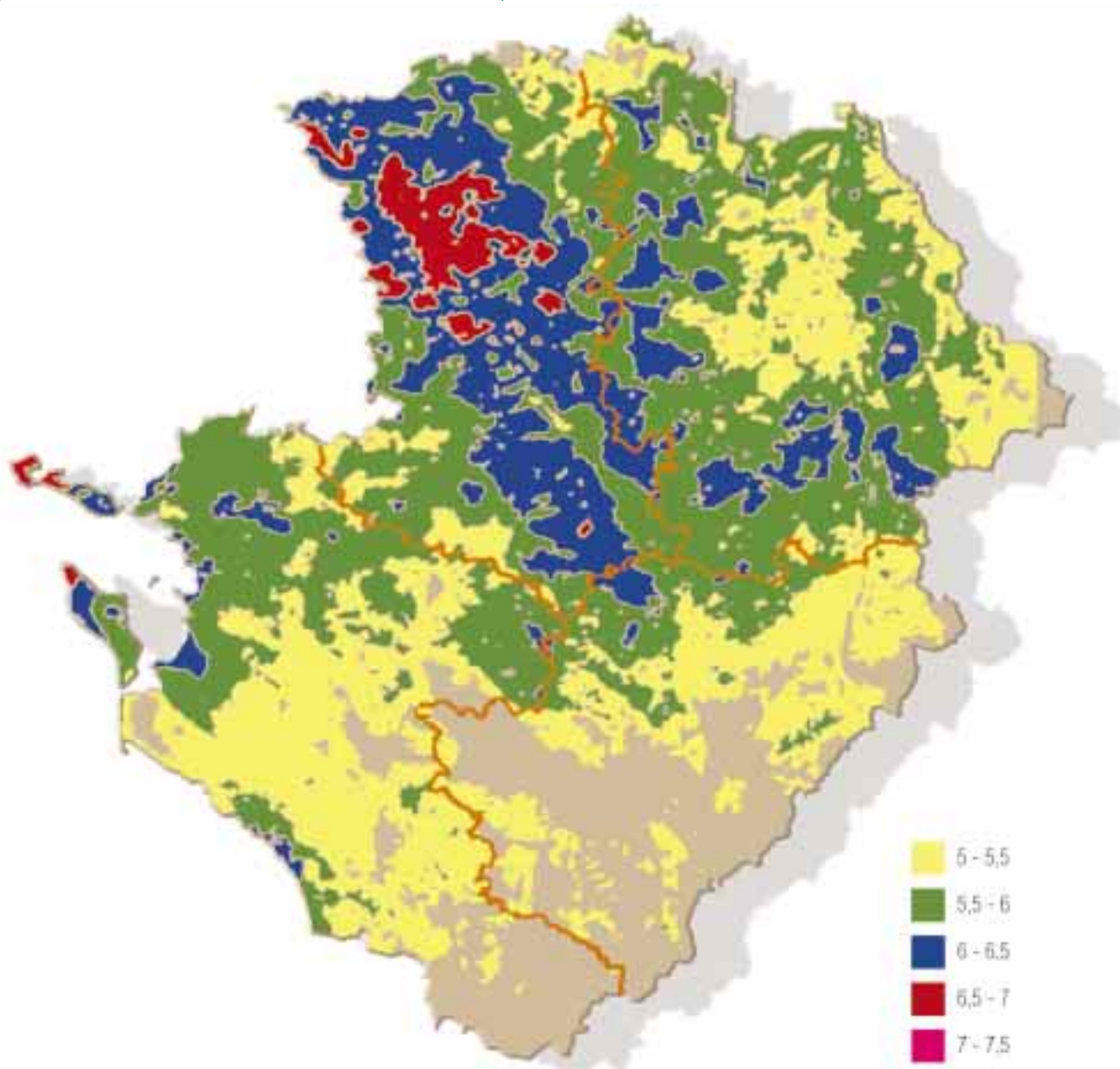
que Philippe Barritault, ingénieur à la délégation régionale Poitou-Charentes de l'Ademe. Depuis la fixation en juin 2001 en France d'un tarif de rachat avantageux par EDF de l'électricité produite par les éoliennes, qui garantit un retour sur investissement rentable, de nombreux opérateurs privés sillonnent la région, prospectant auprès des collectivités et des agriculteurs pour repérer des sites possibles d'implantation, et les dossiers de demandes d'agrément pour l'installation d'équipements éoliens s'accumulent sur les bureaux des administrations.»

En 2001, dans le contexte de la préparation de la nouvelle directive européenne sur les énergies renouvelables, l'Ademe Poitou-Charentes a fait réaliser une cartographie du gisement éolien régional, c'est-à-dire une estimation, par modélisation informatique à partir des données de Météo France, des vitesses, fréquences et orientations du vent, à une altitude de 50 mètres, en tous points de la région, selon un maillage de 250 mètres. Une éolienne produit d'autant plus d'électricité qu'il y a plus de vent, et un minimum de vent est nécessaire pour assurer la rentabilité d'un projet, compte tenu du coût actuel des équipements (environ 1 000 € par kW). Cette cartographie permet de situer les zones les plus ventées, donc les plus favorables à une implantation, et d'évaluer approximativement le potentiel régional éolien en termes de mégawatts installés.

Une brochure, destinée aux administrations et aux collectivités, est actuellement en préparation, qui comportera, outre une synthèse de la cartographie éolienne régionale, des informations d'ordre général sur l'énergie éolienne et des conseils sur la manière de monter un projet et sur les précautions à prendre. «Notre objectif, au travers de cette brochure, c'est de fournir aux

## Vitesse moyenne des vents en mètre/seconde

(à 50 m de hauteur, en Poitou-Charentes)



collectivités des informations et des outils, c'est aussi et surtout de les inciter à devenir elles-mêmes acteurs de l'éolien sur leur territoire. Il est essentiel, à nos yeux, que l'éolien induise des retombées bénéfiques au plan local, et que les populations soient consultées à tous les stades du projet.» Impact économique, social, impact paysager, impact sur l'environnement, autant de questions qui doivent être débattues en concertation avec tous les acteurs locaux et régionaux. Dans ce but, un comité régional éolien vient d'être créé, rassemblant des associations de consommateurs, des associations environnementales, des collectivités, les administrations chargées d'instruire les dossiers, les gestionnaires des réseaux électriques, le milieu agricole, et enfin des experts scientifiques et des financiers.

«Pour produire 200 MW, il faudrait installer de 100 à

150 machines, soit un total de 15 à 25 sites éoliens sur toute la région, ce qui signifie qu'un grand nombre de demandes d'implantation aujourd'hui déposées (40 dossiers pour le seul département de Charente-Maritime !) ne seront pas agréées.» Quelques projets sont déjà bien engagés, comme à Mortagne-sur-Gironde, La Rochelle ou Surgères.

Mais quelles sont, en Poitou-Charentes, les zones les plus propices aux installations éoliennes, quelles contrées sont les plus ventées ? D'après les résultats de la cartographie du gisement éolien, et si l'on considère que la rentabilité d'un projet est assurée pour un vent supérieur à 6,2 m/s, on peut estimer le potentiel régional exploitable à 330 MW, répartis comme suit : 164 MW dans les Deux-Sèvres, 78 dans la Vienne, 67 dans la Charente-Maritime et 21 dans la Charente. ■